

Membre titulaire du 15 juin 1779 à son décès.

Henry Michel, dit « du Tennetar », est né à Metz le 22 janvier 1742. Il est le fils de Dominique Michel, maître tailleur, et de son épouse Anne Nicolas, qui demeurent rue de la Saulnerie. Il est baptisé le jour de sa naissance à la paroisse Saint-Simplice. Il semble avoir une soeur aînée. Après une enfance et une adolescence que nous ignorons, il entre très jeune (vers 1753, à l'âge de onze ans) à l'hôpital militaire de Fort-Moselle pour y entreprendre des études médicales ou chirurgicales, l'armée ayant surtout besoin de chirurgiens et d'apothicaires pour lesquels les études sont communes au début. Il quitte Metz pour Paris où il semble poursuivre de telles études et revient à Metz en 1765. Il y est peut-être professeur dans un collège, et il est reçu à la Société des Philathènes le 30 mars 1765. Cette société, comparable à une académie, créée en 1759 par l'avocat Emmery, s'installe rue des Allemands, et se transforme en société littéraire. Elle vit modestement et disparaît en 1775 ou 1776. Henry Michel vient à Nancy en 1768 pour créer une filiale de cette société où, en 1769, il lit en séance deux ouvrages. La filiale nancéienne s'éteint cette année-là. C'est à ce moment qu'il ajoute à son patronyme celui de « du Tennetar », sans que nous sachions pourquoi, ni à quoi se rattache réellement ce mot. Est-ce pour se différencier d'autres Messins porteurs du nom « Michel » ou est-ce en lien avec la tannerie, abondante à Metz : en patois lorrain, « tener » signifie en effet « tanner ». Il est devenu étudiant en médecine puisque, le lundi 13 mars 1769, il a soutenu sa thèse de baccalauréat en médecine à la faculté de Nancy, sous la présidence du professeur Nicolas Jadelot (voir ce nom), qui préside habituellement les jurys des thèses de ce premier grade. Intitulé *De oeconomia animali (De l'économie animale)* et comportant neuf pages, le travail paraît chez Bachot. J'ignore quelle est sa thèse de licence et l'année de sa soutenance.

En mai de l'année suivante, Michel est de nouveau à Paris où il reste deux années. Y exerce-t-il la médecine, alors qu'il n'est pas diplômé de la Faculté de Paris ? Quels sont ses moyens ? Il semble qu'il n'est pas dans la gêne puisqu'il propose des prêts à des connaissances. Il y rencontre ou y retrouve Pierre-Isaac Poissonnier, apothicaire et médecin, conseiller d'Etat, proche de la Cour par lui-même et par son épouse qui est la nourrice du duc de Bourgogne, inspecteur des hôpitaux militaires, enfin professeur de médecine au Collège royal (le futur Collège de France) où son cours porte sur la chimie, en particulier en cette année 1770. Jusque-là, dans la vie de Michel, il n'a pas été question de chimie... Il est possible que sa vocation date de ce moment. Fleur écrit qu'il a enseigné la chimie en Lorraine selon les principes de Sage et de Macquer « dont il a dû suivre les cours à Paris ». Cette formation doit dater de ce moment. Balthazar-Georges Sage (voir ce nom) est apothicaire royal. Il donne depuis 1760 des cours publics et gratuits de minéralogie docimastique, c'est-à-dire d'analyse quantitative des minéraux et des métaux, enseignements qui ont un grand succès et que suivent nombre de « chimistes ». Il est aussi le fondateur de l'Ecole des mines de Paris. Connu de Louis XV et de Louis XVI, il entre à l'Académie des sciences en 1770. De son côté, Pierre-Joseph Macquer, médecin, est lui aussi membre de l'Académie des sciences ; il est professeur de pharmacie à la Faculté de médecine de Paris, auteur d'un célèbre dictionnaire de chimie, et, en cette année 1770, il enseigne la chimie au Jardin du Roi, l'actuel Muséum national d'histoire naturelle.

De la fin de 1772 à mai 1773, Michel du Tennetar réside au château de Prullay, près de Mortagne, dans le Perche, chez M. Poissonnier. Exerce-t-il la médecine ? Nous savons par Fleur qu'il en a l'opportunité. Il est question qu'il devienne médecin de la marine. Il revient cependant en Lorraine où, le 23 juillet 1773, il soutient sa thèse de doctorat en médecine sous la présidence du doyen Tournay, qui préside habituellement à la thèse de ce rang. De trois pages seulement, elle paraît encore chez Bachot. Puis, le 27 juillet, le Collège royal de

médecine de Nancy le reçoit comme médecin stipendié pour la ville de Nomeny en remplacement de Georges François Thouvenin. Il conserve la fonction jusqu'à mai 1783 parallèlement à ses autres activités, d'abord à Nancy puis à Metz. En 1776, il exerce la médecine à Nancy où il réside près du marché de la ville neuve, rue de la Fayencerie (ou des Fayenciers, aujourd'hui : de la Faïencerie) ou rue Saint-Dizier entre le marché et l'actuel « point central », en tout cas tout près de la rue du Pont-Mouja (du Pont-Meujart) et de la pharmacie de l'apothicaire Pierre-François Nicolas (voir ce nom) avec qui il va s'associer pour enseigner la chimie à Nancy.

Il n'y a pas de cours privé de chimie en ville avant 1776. Dès le printemps de cette année, Tennetar s'associe avec Nicolas pour créer un cours privé et payant de chimie qui a lieu dans la pharmacie de ce dernier 211 rue du Pont Mouja, et qui rencontre immédiatement un certain succès. Le cours est annoncé le 18 avril par les *Affiches des Trois-Evêchés*. Ce résultat conduit les deux praticiens à demander sa transformation en chaire magistrale de chimie de la Faculté de médecine. Tennetar et Nicolas exposent au garde des Sceaux, le marquis de Miromesnil, responsable des questions d'enseignement dans le royaume, qu'ils désirent l'érection de leur cours en chaire magistrale de la Faculté, dont ils assureraient l'enseignement gratuitement en échange de leur nomination respective comme professeur et démonstrateur, le financement des cours et des démonstrations étant assuré par les droits payés par les étudiants et les auditeurs. Le laboratoire personnel de Nicolas serait offert à la Faculté. Le texte de ce mémoire au garde des sceaux est connu. La Faculté a donné à cette proposition un avis très favorable sur le rapport du professeur Nicolas Jadelot, dont Michel a été l'élève, et dont le texte nous est également connu. L'intendant de Lorraine, que Nicolas connaît, ayant fait de même, Louis XVI signe les lettres de création de la chaire dès le 19 août suivant. Michel est nommé professeur et Nicolas démonstrateur à la Faculté. Les lettres sont enregistrées le 28 septembre au Parlement et les deux enseignants prêtent serment le 6 novembre. Peut-être y a-t-il eu aussi d'autres influences favorables : Poissonnier, Sage, Macquer, ou encore Bayen avec qui Nicolas aurait servi pendant la guerre de Sept-Ans. Michel du Tennetar est un professeur consciencieux qui cherche à bien connaître la discipline qui est la sienne : en avril 1778, il suit à Paris l'enseignement de physique et de chimie de l'apothicaire Antoine Louis Brongniart. Apothicaire à Paris, puis Premier apothicaire du roi, démonstrateur de pharmacie au Collège de pharmacie créé en 1777, Brongniart dispense également des cours privés prisés de la bonne société. De son côté, Nicolas se consacre à sa nouvelle tâche d'enseignant et vend sa pharmacie à son neveu Romuald Graux.

Tout ne va cependant pas pour le mieux à la Faculté. En effet, si l'avancement de la construction des locaux de l'Université permet l'installation en 1779 des deux chimistes dans un laboratoire spécialement affecté à cette science – il se situe à droite de l'escalier à l'entrée gauche du bâtiment, l'actuelle entrée de la bibliothèque publique de Nancy – l'enseignement rencontre des difficultés importantes et la concorde ne règne pas entre les deux enseignants. Le nombre des auditeurs est restreint et le déficit dû au coût de l'enseignement (achat et remplacement des produits chimiques et de la verrerie) est grand. Mais surtout Nicolas empiète sur l'enseignement de Michel et le critique pendant les cours, ce qui oblige la Faculté à définir les limites des activités de l'un et de l'autre. De plus, Nicolas a l'audace de publier seul dès 1777 un ouvrage pédagogique qu'il fait imprimer en ville sous le nom de *Cours de chimie théorique-pratique à l'usage des étudiants et des amateurs*, qui est le support, indispensable comme l'indiquent les journaux locaux, des démonstrations qu'il exécute pour accompagner et illustrer les cours du professeur Michel du Tennetar, mais à propos duquel il fait croire qu'il est le professeur... Il semble enfin que Michel soit à Nancy la cible d'une campagne calomnieuse. En novembre 1778, le 26 exactement, il commence à dispenser à Metz un enseignement de chimie qu'il poursuivra. Cette même année, il donne une

publication au *Journal de physique de l'Abbé Rozier* : « Sur un moyen simple de réduire l'or et l'argent en chaux », c'est-à-dire en oxydes, un sujet en relation avec la théorie du phlogistique qui a longtemps été en vigueur en chimie pour expliquer les phénomènes d'oxydoréduction, et que les travaux de Bayen et surtout de Lavoisier ont rendue caduque.

Le 14 janvier 1779, Michel est admis à la Société des sciences et des arts de Metz en qualité de membre associé libre, puis, le 15 juin, il est élu à la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy en qualité de chimiste, et non de médecin, où il est reçu le 25 août. Cette élection comme chimiste est assez logique puisqu'en effet il est professeur de chimie et non pas médecin praticien. Son discours de réception, qui a dû beaucoup satisfaire son maître Jadelot - compte tenu des soucis qu'il avait eus avec d'autres collègues à propos de chimie -, s'intitule « Sur l'excellence de la chimie et son utilité dans la médecine et les arts ». Avec Harmant et Jadelot, Michel du Tennetar examine le travail de Nicolas sur les eaux de Saint-Dié, qui ne recueille pas l'accord des trois rapporteurs. En cette même année, il fait paraître son propre ouvrage pédagogique à Metz où il vient de « succéder » à l'apothicaire Jean-Baptiste Thyron, qui y avait organisé un cours de chimie de 1765 à 1769. Son ouvrage, voisin de celui de Nicolas, est intitulé *Elémens de chymie rédigés d'après les découvertes modernes ; ou Précis des leçons publiques de la Société royale des sciences et des arts de Metz*. Cet ouvrage est écrit avec conscience par Michel, mais je le trouve moins satisfaisant que celui de Nicolas. Michel n'a présenté aucun travail à la Société royale car, peu après son élection, il est reparti à Metz où il est resté et où il a poursuivi une assez riche carrière médicale et « universitaire ». Cet aspect de sa vie n'a pas été trop développé ici puisqu'il ne s'est pas déroulé à Nancy.

Michel du Tennetar démissionne de la Faculté au début de l'année 1780. Nicolas lui succède par décision royale et soutient ses thèses de médecine qui portent toutes les trois sur des sujets de chimie. Nommé professeur en 1781, il le demeure jusqu'à la suppression des universités en 1793. Nous connaissons encore à Nancy, le 8 mai 1780, un rapport de Du Tennetar à la Société royale sur le procédé de Nicolas relatif à la teinture des cotons filés en noir. Il semble que ce soit le dernier des travaux nancéiens du Messin. De retour à Metz, Michel du Tennetar devient médecin des pauvres. Il habite rue aux Ours et reçoit les pauvres malades de la paroisse correspondante envoyés par le curé de celle-ci. En 1781, il est élu membre titulaire de la Société royale des sciences et des arts, où il va présenter de nombreuses communications et devenir bibliothécaire. En décembre 1782, il est médecin militaire surnuméraire. En 1787, il est nommé médecin de la généralité pour la direction du traitement des épidémies et l'inspection des objets de salubrité publique. Son enseignement de chimie, soutenu par la Société royale, se poursuit au moins jusqu'à 1790. Il est ensuite professeur de chimie à l'École d'artillerie, puis professeur de chimie et ensuite de physique à l'École centrale de la Moselle dont il présidera le conseil d'administration. Au cours de ses vingt années messines, Michel du Tennetar publie beaucoup plus que pendant ses années nancéiennes : sur les eaux minérales et thermales, les eaux-de-vie, la teinture. Ce sont les sujets d'étude des chimistes de l'époque, et ceux aussi de Nicolas à Nancy.

Henry Michel du Tennetar meurt le 20 frimaire an IX (11 décembre 1800) à son domicile de la rue de la Haute-Pierre, à l'âge assez peu avancé de cinquante-huit ans. Son épouse Françoise-Élisabeth Duvez était née à Nancy vers 1743. Elle mourra le 30 mars 1808 rue de l'Abbaye à Metz. Je ne leur connais pas de descendance. En dépit de leurs inimitiés, Michel et Nicolas restent, avec Thyron, les créateurs de la chimie et de son enseignement en Lorraine dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans avoir rien à envier à leurs collègues chimistes des autres provinces du royaume. [Pierre Labrude].

### *Sources documentaires*

Elie FLEUR, « Notice biographique sur Henry Michel, dit du Tennetar, membre de la Société des Philathènes et de la Société royale des sciences de Metz », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1934, vol. 15, p. 201-225 ; André GAIN, « Histoire de l'ancienne université de Nancy (1768-1793) », *Annales de l'Est*, Nancy, 1894, 8<sup>e</sup> année, p. 549-582, et 1904, 18<sup>e</sup> année, p. 177-252 ; Pierre LABRUDE et Claire NIHOTTE, « La création de la chaire de chimie de la Faculté de médecine de Nancy 1776-1782 », *Le Pays lorrain*, 2005, vol. 86, p. 111-114 ; Pierre LABRUDE et Claire NIHOTTE, « La chimie en Lorraine au siècle des Lumières : Henry Michel du Tennetar (1742-1800), professeur de chimie à Nancy, puis à Metz », *Les Cahiers lorrains*, Metz, 2006, n°1, p. 36-51 ; Pierre LABRUDE, « Pierre-François Nicolas (Saint-Mihiel, 1743 – Caen, 1816), un chimiste en Lorraine au siècle des Lumières (1769-1789) », *Bulletin des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*, 2006-2007, n° 38-39, p. 41-74 ; Claire NIHOTTE, *Michel du Tennetar (1742-1800). Les origines de l'enseignement de la chimie en Lorraine*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie, sous la direction de P. Labrude, Nancy, 2003, 130 p ; John PERKINS, « Creating chemistry in provincial France before the Revolution: The examples of Nancy and Metz. Part 1: Nancy », *Ambix*, Londres, 2003, vol. 50, p. 145-181 ; Paul PILLEMENT, « L'ancienne Faculté de médecine de Nancy (1768-1793) », *Revue médicale de l'Est*, Nancy, 1910, vol. 42, n°1, p. 1-84.